

Association Tunisienne Des Personnes Handicapées ATPH



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Mot d'introduction :

Mot du Président

Chers membres, partenaires et amis,

C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous, en ma qualité de Président de l'Association Tunisienne des Personnes Handicapées, pour retracer ensemble le chemin parcouru depuis notre création et souligner nos efforts constants en faveur des droits des personnes handicapées en Tunisie.

Fondée en 2013, notre association repose sur une conviction forte : celle de bâtir un cadre civil indépendant, engagé pour une inclusion pleine et effective des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie. Depuis ses débuts, l'association s'est érigée en voix authentique et en défenseur résolu des droits économiques, sociaux, culturels et politiques de cette population, en conformité avec les conventions internationales et la législation nationale.

Notre parcours a été marqué par des étapes significatives, qui nous ont permis de passer d'une initiative locale modeste à une organisation reconnue au niveau national, active et collaborant avec de nombreux partenaires locaux et internationaux. Grâce à l'engagement de nos membres et au soutien indéfectible de nos alliés, nous avons pu mener à bien plusieurs actions majeures, notamment :

- ✓ L'organisation de sessions de formation et d'ateliers au bénéfice des personnes handicapées ;
- ✓ La mise en œuvre de campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour faire évoluer les représentations sociales du handicap ;
- ✓ La participation active à l'élaboration et à la révision des politiques publiques en lien avec le handicap ;
- ✓ L'amélioration de l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé ou les transports ;
- ✓ Le soutien aux initiatives d'autonomisation économique et sociale des personnes concernées.

Aujourd'hui encore, animés par la même détermination, nous poursuivons notre engagement pour construire une société inclusive, équitable et solidaire, où l'égalité des chances et la dignité humaine sont garanties à toutes et à tous, sans discrimination.

À cette occasion, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la fondation et au développement de notre association, ainsi qu'à celles et ceux qui continuent de croire en sa mission.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des membres de l'association, à notre équipe, à nos partenaires ainsi qu'aux institutions qui nous accompagnent avec constance.

Ensemble, poursuivons notre marche vers un avenir plus juste et véritablement inclusif pour les personnes handicapées.

Avec mes salutations les plus sincères,

Khemaies Sehbani

Contexte global :

1. Contexte général avant 2011 :

Avant la Révolution de 2011, les associations tunisiennes, notamment celles œuvrant dans le domaine des droits humains et du handicap, évoluaient dans un environnement autoritaire, centralisé et contrôlé par l'État. L'espace associatif était restreint, sous la surveillance du Ministère de l'Intérieur. Plusieurs caractéristiques définissaient cette période :

- Absence d'autonomie réelle : les associations de personnes handicapées étaient souvent liées à des institutions étatiques avec peu de marge de manœuvre.
- Discrimination structurelle : les personnes handicapées étaient souvent marginalisées dans les politiques publiques, cantonnées à des approches purement caritatives ou médicales.
- Faible reconnaissance des droits humains : la perspective des droits des personnes handicapées (fondée sur la Convention des Nations Unies de 2006) n'était pas encore dominante.
- Des militants sous pression : certains activistes dans le domaine du handicap avaient une activité discrète ou indirecte, par peur de représailles.

2. Émergence et développement après 2011 :

La Révolution tunisienne de 2011 a marqué un tournant pour la société civile en général, et pour les organisations œuvrant dans le domaine du handicap en particulier.

Contexte post-2011 :

- ✓ Libéralisation de la vie associative : les procédures de création d'associations ont été allégées (Décret-loi 2011-88), permettant l'émergence de nombreuses nouvelles structures.
- ✓ Naissance ou redynamisation d'associations indépendantes : c'est dans ce contexte que l'Association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH), en tant qu'acteur indépendant, a pris une importance croissante.
- ✓ Approche par les droits humains : plusieurs associations ont commencé à plaider pour une approche fondée sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) que la Tunisie a ratifiée en 2008.
- ✓ Mobilisation militante : les personnes handicapées sont devenues des acteurs visibles dans les mouvements sociaux, pour réclamer leurs droits à l'accessibilité, à l'éducation inclusive, à l'emploi, et à la participation politique.

3. Période 2013 – 2024 :

Durant cette décennie, l'ATPH a consolidé sa place dans le paysage associatif tunisien, avec plusieurs missions clés :

- Actions institutionnelles : Plaidoyer législatif pour la réforme du code du travail, de l'éducation, et des normes d'accessibilité.
- Suivi de la mise en œuvre de la CDPH en lien avec les institutions publiques.
- Domaines d'action :
- Accessibilité universelle : campagnes de sensibilisation pour rendre les bâtiments publics accessibles.
- Éducation inclusive : lutte contre l'exclusion des enfants handicapés du système scolaire classique.
- Insertion professionnelle : mise en lumière des discriminations à l'embauche et promotion de quotas effectifs.
- Surveillance des élections : participation de militants handicapés comme observateurs électoraux.

Profil des militants :

- ✓ Les membres militants sont souvent eux-mêmes des personnes en situation de handicap ou des proches, avec des profils variés : Militants historiques ayant œuvré discrètement avant 2011 et devenus visibles après.
- ✓ Jeunes activistes apparus post-2011, souvent plus formés aux droits humains et au plaidoyer.
- ✓ Personnes issues des régions intérieures où l'exclusion sociale et le manque d'accès aux services ont nourri un fort engagement.

4. Défis rencontrés (2013-2024) :

Faible application des lois existantes (par exemple : non-respect du quota d'emploi de 2%).

Manque de coordination entre associations.

Obstacles financiers : dépendance à l'égard des bailleurs étrangers, fragilité des structures locales.

Défis d'accessibilité numérique et territoriale, notamment dans les zones rurales.

5. Perspectives futures :

- ✓ Institutionnalisation des droits des personnes handicapées dans toutes les politiques publiques.
- ✓ Renforcement de la participation politique des personnes handicapées (candidatures aux élections, consultation dans l'élaboration des lois).
- ✓ Coalitions régionales et internationales, pour un plaidoyer plus fort (réseaux africains ou méditerranéens du handicap).

1. Chronologie des événements clés :

2005 Adoption de la **loi n°83-2005** relative à la promotion des handicapés

2008 Ratification de la **CDPH** par la Tunisie

2011 Révolution - libération de l'espace civique, création libre d'associations

2012 Fondation ou refondation de plusieurs associations indépendantes

2013 Structuration officielle de l'ATPH et premières campagnes de plaidoyer

2014 Participation des militants handicapés à l'observation électorale

2016 Publication de rapports critiques sur l'inaccessibilité des services publics

2018 Dialogue multipartite sur l'intégration scolaire des enfants handicapés

2020 Mobilisation durant la COVID-19 pour dénoncer l'abandon institutionnel

2022 Pressions sur le gouvernement pour l'application du quota de 2% à l'emploi

2023 Organisation de la "Semaine de la dignité" pour les personnes handicapées

2024 Campagnes de sensibilisation sur l'accessibilité numérique des services publics

2. Répertoire succinct des militants et figures associatives engagées dans le domaine du handicap en Tunisie :

Liste non exhaustive, évolutive et à vocation illustrative

Figures historiques:

- **Lotfi Tounssi** : Militant active depuis les années 1990, spécialisée en sciences d'éducatives inclusives.
- **Olfa Ben Said** : Militante dans les régions de l'intérieur, axée sur l'accessibilité rurale pour les personnes handicapées.
- **Khemaies Sahbani** : Défenseur des droits des personnes aveugles, ex secrétaire général de l'UNAT 2011- 2013.
- **Zaara ben Jeddou** : militante associative, défenseuse en droits humain depuis les années 1990

Fiche Synthétique de l'association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH)

Identité générale :

Nom : Association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH)

Type : Organisation de la société civile OSC/OPH à but non lucratif

Période couverte : 2013 – 2024

Zone d'action : Nationale (Tunisie), avec un réseau étendu dans les régions intérieures

Objectifs :

- ✓ Renforcer les droits des personnes handicapées selon la Convention de l'ONU (CRDPH)
- ✓ Favoriser l'autonomisation des personnes en situation de handicap
- ✓ Lutter contre toutes formes de discrimination et marginalisation
- ✓ Influencer les politiques publiques et législations pour plus d'inclusion

Axes d'intervention :

- Accessibilité universelle (bâtiments publics, transports, numérique)
- Éducation inclusive
- Emploi et insertion professionnelle
- Participation civique et politique
- Sensibilisation et formation des institutions
- Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux de la Tunisie

Cadre légal :

- Constitution tunisienne.
- CRDPH ratifiée par la Tunisie en 2008
- Décret-loi 2011-88 sur les associations, facilitant la création d'ONG indépendantes
- Lois nationales relatives aux droits des personnes handicapées (notamment la loi n°2005-83)

Structure et réseau:

- ✓ Siège central à Mannouba
- ✓ Antennes régionales (Mednine, Gafsa, Kairouan, Kasserine, Ekef...)
- ✓ Collaborations avec d'autres OSC (des associations des handicapés, Observatoire Chahed, Coalition éducative ...).
- ✓ Partenariats avec des instances publiques (INPT, INAI, ISIE)

Objectifs généraux de l'année 2024:

Objectif global :

Renforcer l'autonomie économique et l'inclusion sociale des personnes handicapées vivant en zones rurales à travers la promotion de leur vie indépendante, dans une approche basée sur les droits humains et le développement inclusif.

Objectifs spécifiques pour l'année 2024 :

1. Renforcement des capacités individuelles et collectives :

- Identifier et accompagner 45 personnes handicapées dans trois régions cibles (Mednine, Kasrine et Le kef)
- Mettre en place des sessions de formation en compétences de vie gestion du quotidien, prise de décision personnelle.

- Renforcement de l'accès aux services de base inclusifs

2. Renforcement de la participation citoyenne des personnes handicapées

- Promouvoir la représentation des personnes handicapées dans les instances locales, régionales et nationales.
- Encourager leur implication dans les processus de décision liés aux politiques publiques.

3. Amélioration de l'accès aux droits fondamentaux

- Veiller à l'application effective des lois relatives aux droits des personnes handicapées (loi n°2005-83, etc.).
- Lutter contre les discriminations dans l'éducation, l'emploi, la santé et l'accès à l'information.

4. Développement du plaidoyer au niveau national et international

- Renforcer la voix des personnes handicapées dans les politiques publiques.
- Collaborer avec les institutions internationales (ONU.) et les réseaux régionaux (UPM)

Présentation de l'organisation:

Historique:

L'Association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH) a été fondée dans le but de promouvoir les droits, la dignité et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Tunisie. Créée en 2013, l'association a vu le jour à l'initiative d'un groupe engagés, eux-mêmes concernés par le handicap ou solidaires de cette cause, qui ont souhaité pallier le manque de structures représentatives et défendre les intérêts spécifiques de cette population marginalisée.

Depuis sa création, l'ATPH s'est progressivement imposée comme un acteur incontournable de la société civile tunisienne œuvrant pour :

- ✓ La défense des droits humains des personnes handicapées conformément aux conventions internationales, notamment la **Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)** adoptée par les Nations Unies ;
- ✓ La sensibilisation du public et des décideurs sur les problématiques liées au handicap
- ✓ Le renforcement des capacités des personnes handicapées pour qu'elles deviennent actrices de leur propre inclusion ;
- ✓ La promotion de l'accessibilité universelle dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, des transports et de la vie publique.

Forte de plusieurs décennies d'engagement, l'ATPH a contribué à l'évolution du cadre législatif et social tunisien en matière de handicap et collabore activement avec les pouvoirs publics, les partenaires internationaux, les organisations non gouvernementales, ainsi que les médias.

L'association continue aujourd'hui à militer pour une société inclusive, équitable et accessible à tous, en plaçant les personnes handicapées au cœur de son action et de sa gouvernance.

Missions :

L'Association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH) a pour mission principale de promouvoir l'inclusion, la participation active et l'indépendance des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- ✓ Défendre les droits fondamentaux des personnes handicapées et lutter contre toute forme de discrimination, d'exclusion ou de stigmatisation ;
- ✓ Plaider pour la mise en œuvre effective des législations nationales et des engagements internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées ;
- ✓ Sensibiliser la société aux enjeux du handicap afin de faire évoluer les mentalités vers une culture de respect, d'égalité et d'accessibilité pour tous ;

- ✓ Renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes en situation de handicap à travers des programmes de formation, d'accompagnement et d'insertion ;
- ✓ Encourager la participation citoyenne et l'implication des personnes handicapées dans la vie publique et associative ;
- ✓ Favoriser l'accessibilité universelle, tant sur le plan physique, numérique que communicationnel, pour garantir une pleine participation à la vie sociale.

Ces missions sont mises en œuvre à travers des projets concrets, des partenariats, des campagnes de plaidoyer, des actions communautaires et un dialogue constant avec les parties prenantes.

- ✓ Organisation et gouvernance : équipe, organigramme, Conseil d'Administration :

Organisation et Gouvernance :

L'Association Tunisienne des Personnes Handicapées (ATPH) repose sur une structure organisationnelle claire et participative, fondée sur les principes de la transparence, de la redevabilité et de l'implication active des personnes en situation de handicap dans tous les niveaux de décision.

Conseil d'Administration:

L'ATPH est dirigée par un **Conseil d'Administration élu** par l'Assemblée Générale. Il est composé de membres bénévoles, dont une majorité de personnes handicapées, conformément aux principes de représentativité et de gouvernance inclusive.

Les principales responsabilités du Conseil d'Administration sont :

- ✓ Définir les orientations stratégiques de l'association
- ✓ Superviser la mise en œuvre des plans d'action
- ✓ Veiller à la bonne gestion financière et administrative
- ✓ Représenter l'association auprès des partenaires nationaux et internationaux.

Équipe opérationnelle :

L'équipe de l'ATPH est composée de professionnels engagés, incluant :

- ✓ Un Bureau exécutif, chargée de la coordination des activités quotidiennes et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration
- ✓ Des responsables de projets, qui assurent le suivi technique et opérationnel des actions menées ;
- ✓ Du personnel administratif, des assistants sociaux, des formateurs et des experts techniques mobilisés selon les besoins des projets.

L'association privilégie l'embauche ou l'implication directe de personnes handicapées dans ses structures, contribuant ainsi à l'inclusion professionnelle.

Organigramme de l'ATPH:

L'organigramme de l'ATPH reflète une structure collaborative, généralement organisée comme suit :

Assemblée Générale



Conseil d'Administration



Bureau exécutif



Responsables de départements :

- Plaidoyer et Droits humains
- Programmes et Projets
- Communication et Sensibilisation

- Gestion administrative et financière



Équipe technique et support

Cette organisation permet une gestion efficace, participative et orientée vers les résultats, tout en respectant les valeurs fondamentales de l'association.

Partenariats stratégiques de l'ATPH :

1. Institutions publiques tunisiennes :

Ces partenariats visent à assurer l'intégration des droits des personnes handicapées dans les politiques publiques :

- ✓ Ministère des Affaires Sociales (notamment Direction générale pour la promotion des personnes handicapées).
- ✓ Ministère de la Santé: accès équitable aux soins, campagnes de prévention accessibles.
- ✓ Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement Supérieur: inclusion scolaire, accessibilité des établissements.
- ✓ Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées: protection des femmes et enfants handicapés, inclusion familiale.
- ✓ Ministère de l'Équipement et de l'Habitat: accessibilité des infrastructures publiques, mobilité.
- ✓ Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle: intégration professionnelle, soutien à l'entrepreneuriat des personnes handicapées.
- ✓ Municipalités (dans le cadre de la décentralisation): accessibilité urbaine, consultation dans les plans d'aménagement local.

2. Instances indépendantes :

- ✓ Instance Nationale de la Lutte contre la Discrimination (projetée): collaboration sur les cas de discrimination fondée sur le handicap.
- ✓ Instance Nationale des Droits de l'Homme (INDH): suivi des droits, participation aux rapports alternatifs, plaidoyer national.
- ✓ Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA): promotion d'une image positive et non stigmatisante des personnes handicapées dans les médias.
- ✓ Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP): accompagnement des personnes handicapées dans la protection de leurs données sensibles.

3. ONG et associations nationales :

- ✓ Associations dans le domaine du handicap. coordination et plaidoyer commun.
- ✓ Associations de défense des droits humains (LTDH, ATFD, FTDES, etc.) : intégration de la question du handicap dans les droits humains.

4. ONG et réseaux internationaux :

- ✓ Alliance International de Handicapé (IDA): Accès aux événements internationaux sur la handicapé.
- ✓ Forum euro-méditerranéen des personnes handicapées (EDF): plaidoyer régional et bonne pratique.
- ✓ Minority Rights groupe (MRG): accès au soutien technique et juridique.

5. Agences des Nations Unies :

- ✓ **UNICEF** : inclusion des enfants handicapés dans l'éducation, la protection, les données.

- ✓ **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement) : appui à l'inclusion dans les politiques publiques et projets territoriaux.
- ✓ **UNFPA** : droits sexuels et reproductifs des femmes handicapées.
- ✓ **ONU Femmes** : protection et autonomisation des femmes handicapées.
- ✓ **HCDH – Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme** : suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Perspectives de renforcement en 2024:

- ✓ Institutionnaliser des mécanismes de concertation réguliers avec les ministères et les municipalités.
- ✓ Renforcer la visibilité internationale de l'ATPH via des plateformes régionales et internationales.

Table des matières

1. Projet 1.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Projet 2.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Projet 3.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Actions transversales	14
5. Vie associative	Erreur ! Signet non défini.
6. Communication	Erreur ! Signet non défini.
7. Bilans financiers	Erreur ! Signet non défini.
8. Perspectives et projets à venir.....	Erreur ! Signet non défini.

1. Projet 1 : Pour une vie indépendante pour les personnes handicapées :

« Une recherche émancipatrice menée par des jeunes chercheurs handicapés »

Période de mise en œuvre

Janvier 2024 – Juin 2025

Objectifs du projet :

1. Renforcer la capacité des jeunes chercheurs handicapés à mener des recherches participatives et inclusives.
2. Promouvoir le droit à une vie autonome pour les personnes handicapées, conformément à la CDPH.
3. Documenter les besoins, aspirations et obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans les trois régions ciblées.
4. Plaider pour des politiques publiques favorisant l'inclusion et la vie autonome.

Localisation :

- Medenine
- Kasserine
- El Kef

Projet financé par AIFO Tunisie

Actions réalisées :

- Formation de 45 jeunes chercheurs handicapés à la méthodologie de recherche participative et à l'approche émancipatrice.
- Enquêtes de terrain menées auprès de 150 personnes handicapées dans les trois régions.
- Ateliers communautaires pour co-construire des solutions locales.
- Restitutions publiques des résultats dans chaque région.
- Production de supports de sensibilisation (vidéos, affiches, podcasts).

Résultats et impacts :

Quantitatifs:

- 150 personnes handicapées interrogées dans les 3 gouvernorats.
- 45 jeunes chercheurs handicapés formés et impliqués.
- 12 ateliers communautaires réalisés.
- 3 événements de restitution organisés.
- 1 rapport de recherche final produit.
- + 200 personnes sensibilisées à travers les actions de plaidoyer et les médias.

Qualitatifs:

- Renforcement de la confiance en soi et de l'autonomie chez les jeunes chercheurs participants.
- Émergence d'un plaidoyer local porté par les acteurs en situation de handicap eux-mêmes.
- Meilleure visibilité des réalités locales liées à la vie indépendante.
- Changement d'attitude chez certains responsables locaux, plus ouverts aux propositions des personnes handicapées.

Individus suivis:

- 150 personnes en situation de handicap, réparties selon les types de handicap (moteur, sensoriel, visuel...).

Surfaces restaurées:

- Non applicable.

Nombre de personnes sensibilisées:

- 200 personnes environ, via :
 - ✓ Sessions de sensibilisation locales
 - ✓ Médias communautaires
 - ✓ Réseaux sociaux
 - ✓ Campagnes de communication

Difficultés rencontrées :

- ✓ Manque d'accessibilité physique dans certains lieux visités.
- ✓ Préjugés persistants dans certaines communautés locales.
- ✓ Manque de coordination intersectorielle au niveau local.
- ✓ Défis logistiques liés aux déplacements des chercheurs handicapés.
- ✓ Nécessité de temps plus long pour garantir une véritable appropriation locale.

Photos :



2. Projet 2 : Renforcer la participation des personnes handicapées aux élections prochaines :

Objectifs :

- ✓ Promouvoir l'inclusion politique des personnes handicapées.
- ✓ Sensibiliser les institutions et le grand public aux droits électoraux des personnes en situation de handicap.
- ✓ Faciliter l'accès à l'information électorale et aux bureaux de vote.
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs locaux à garantir une participation équitable.

Localisation :

- ✓ Gouvernorats : Ariana, Ben Arous, Nabeul, Kairouin, Gafsa, El Kef

Actions réalisées :

1. Sessions de formation pour les personnes handicapées sur les droits électoraux et le processus de vote.
2. Rencontres de plaidoyer avec les autorités locales et les représentants de l'ISIE pour améliorer l'accessibilité des bureaux de vote.
3. Campagnes de sensibilisation communautaire, y compris des affiches, spots audio en langage simplifié et langue des signes.
4. Cartographie participative des obstacles à la participation électorale (physiques et institutionnels).
5. Ateliers d'échange avec les organisations de la société civile locales.

Résultats et impacts :

Quantitatifs:

- ✓ Individus suivis : 235 personnes handicapées accompagnées individuellement dans les cinq gouvernorats.
- ✓ Personnes sensibilisées : environ 1000 citoyens, via les campagnes locales.
- ✓ Agents formés : 75 agents électoraux sensibilisés à l'accueil des électeurs en situation de handicap.
- ✓ Structures partenaires : 12 associations locales impliquées dans la mise en œuvre.

Qualitatifs:

- ✓ Amélioration de la confiance des personnes handicapées envers le processus électoral.
- ✓ Visibilité accrue de leurs revendications auprès des autorités.
- ✓ Premiers engagements concrets de certaines municipalités pour adapter les bureaux de vote.

Difficultés rencontrées :

- ✓ Accessibilité physique insuffisante dans plusieurs centres de vote malgré les alertes répétées.
- ✓ Faible réactivité de certaines autorités locales face aux recommandations.
- ✓ Manque de supports en formats accessibles (braille, audio, langue des signes) au niveau national.
- ✓ Préjugés persistants au sein de certaines parties prenantes, nécessitant des efforts de sensibilisation continue.

Potos :



3. Actions transversales :

Les actions transversales constituent un levier essentiel pour renforcer l'impact global des programmes de l'ATPH. Elles soutiennent les projets thématiques tout en créant un environnement favorable à l'inclusion durable des personnes handicapées.

1. Sensibilisation et éducation à l'environnement

- ✓ Intégration du handicap dans les enjeux environnementaux : campagnes de sensibilisation sur la vulnérabilité accrue des personnes handicapées face aux risques climatiques.
- ✓ Ateliers inclusifs sur la gestion des déchets, la préservation des ressources naturelles, et la transition écologique.

2. Plaidoyers et mobilisation :

- ✓ Campagnes nationales de plaidoyer pour l'application des droits inscrits dans la CDPH et dans la législation tunisienne.
- ✓ Mobilisation des médias (TV, radios locales, réseaux sociaux) pour relayer les réalités vécues par les personnes handicapées.
- ✓ Participation active aux consultations publiques, forums de développement local, et aux plans municipaux d'inclusion.
- ✓ Rencontres parlementaires et avec les ministères concernés pour influencer les politiques publiques.

3. Renforcement des capacités locales

- ✓ Formations continues pour les membres de l'association, les familles, et les leaders communautaires :
 - Droits des personnes handicapées
 - Leadership associatif
 - Suivi et évaluation participatifs
- ✓ Partenariat avec les centres de formation professionnelle pour intégrer l'approche inclusive dans leurs modules.

4. Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) durables :

- ✓ Projets d'écotourisme accessibles : circuits adaptés, hébergements inclusifs, formation de guides handicapés.
- ✓ Initiatives en agro-écologie : mise en valeur de parcelles rurales par des personnes handicapées, avec accompagnement technique.
- ✓ Appui à la création de micro-entreprises : notamment pour les femmes handicapées rurales, avec un volet micro-financement inclusif.
- ✓ Marchés solidaires et foires régionales pour la valorisation des produits issus de ces AGR.

5. Coopérations locales, nationales et internationales :

- **Partenariats locaux :**
 - ✓ Municipalités et délégués régionaux pour l'application territoriale des actions.
 - ✓ Écoles, centres de santé, associations de quartier.
- **Niveau national :**
 - ✓ Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Environnement.
 - ✓ Réseaux nationaux d'ONG et de coordination du handicap.
- **International :**
 - ✓ Collaboration avec des ONG partenaires (CBM, Handicap International, etc.).

- ✓ Participation à des projets de coopération Sud-Sud ou financés par l'Union européenne.
- ✓ Membre actif de plateformes régionales (Réseau Maghrébin des Droits des Personnes Handicapées).

4. Vie associative :

Réunions et Assemblées Générales :

Durant l'année écoulée, plusieurs réunions ont été organisées afin de garantir une gouvernance participative et transparente. Parmi celles-ci :

- Réunions du bureau exécutif : mensuelle
- Assemblée Générale Ordinaire (AGO) : le 22 Mars 2024 avec une participation des membres.
 - ✓ Bilan moral et financier validé
 - ✓ Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Nouveaux membres, bénévoles et formations
- L'association a accueilli 45 nouveaux membres bénévoles cette année.
- Accueil et intégration : un parcours d'accueil a été mis en place pour faciliter l'implication.
- Formations :
 - ✓ Formations internes : formation sur les statuts, la gestion de projets, les outils numériques...
 - ✓ Formations externes : des bénévoles ont été accompagnés via des membre de l'association
- Cette dynamique renforce le tissu associatif et favorise la montée en compétences collective.

Stratégie ou fonctionnement interne :

Plusieurs actions ont été engagées pour renforcer le fonctionnement interne :

- Clarification des rôles au sein des organes dirigeants et opérationnels
- Réflexion stratégique sur les priorités de l'association à moyen terme (2025–2027) :
 - ✓ Diagnostic interne (forces/faiblesses)
 - ✓ Ateliers participatifs pour co-construire la feuille de route
 - ✓ Mise en place d'un comité de suivi ou d'évaluation

5. Communication :

Médias :

Objectif: **Accroître la visibilité et la crédibilité des actions menées.**

Actions:

- Diffusion régulière de communiqués de presse et d'articles dans les médias locaux et nationaux.
- Animation proactive sur les réseaux sociaux avec une stratégie éditoriale adaptée à chaque plateforme.
- Couverture médiatique des événements organisés ou soutenus.

Publications :

Objectif : Valoriser l'expertise, partager les résultats et renforcer l'impact des actions.

Actions :

- Élaboration et diffusion de rapports d'activités, bulletins d'information, brochures thématiques.
- Contributions à des revues spécialisées ou publications scientifiques.

Partenariats stratégiques et collaborations institutionnelles :

Objectif : Renforcer l'ancrage territorial et l'impact des actions par la coopération.

Actions :

- Mise en place de partenariats avec des institutions publiques, des ONG, des médias engagés.
- Participation à des plateformes ou réseaux multi-acteurs.
- Co-organisation d'événements, campagnes ou actions de plaidoyer avec des partenaires.

6. Bilans financiers :

Rapports financiers synthétiques (2023–2024)

Année	Revenus totaux (TND)	Dépenses totales (TND)	Solde
2023	30 000	26 000	+4 000
2024	142 000	130 000	+10 000

Prévisions clôturées au 30 juin 2024

- Les finances de l'association restent **relativement stables** avec une **gestion prudente des excédents** réinvestis dans les projets prioritaires.
- Les dépenses sont **majoritairement affectées aux activités de terrain**, avec une faible part dédiée aux frais administratifs (moins de 15 %).

Répartition des dépenses par projet / thématique (2024)

Thématique / Projet	Montant (TND)
Programmes d'autonomisation (formation),	92 000
Accessibilité et aménagements	6 000
Sensibilisation et plaidoyer	6 000
Fonctionnement général (salaires, logistique)	33 000

7. Perspectives et projets à venir :

Objectifs pour 2025

- **Renforcer l'indépendance des personnes handicapées**
 - ✓ Développer des programmes de formation professionnelle adaptés.
 - ✓ Promouvoir l'inclusion économique par l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat.
- **Accroître l'accessibilité universelle**
 - ✓ Sensibilisation auprès des municipalités pour l'aménagement urbain inclusif.
 - ✓ Suivi et plaidoyer pour l'application des normes d'accessibilité dans les infrastructures publiques et privées.
- **Améliorer l'accès aux soins et aux services spécialisés**
 - ✓ Établir des partenariats avec les structures de santé pour des soins adaptés.
 - ✓ Développer un programme de dépistage et de suivi multidisciplinaire.
- **Renforcer la participation citoyenne**
 - ✓ Encourager la représentation des personnes handicapées dans les espaces de décision.
 - ✓ Organiser des campagnes d'information et de plaidoyer pour faire évoluer les mentalités.

Projets en préparation :

- **Plateforme numérique inclusive** : pour centraliser les informations sur les droits, les services disponibles, et faciliter la communication avec les institutions.
- **Programme "École inclusive 2025"** : en collaboration avec le ministère de l'Éducation, pour former les enseignants et adapter les environnements scolaires.
- **Semaine nationale du handicap** : mobilisation annuelle pour la sensibilisation, les témoignages et la mobilisation des parties prenantes.

Stratégies à long terme :

- **Plaidoyer législatif** : Renforcement de l'arsenal juridique pour garantir l'égalité des chances, y compris la ratification des textes non encore appliqués de la CDPH.
- **Développement institutionnel** : Renforcer la gouvernance, la transparence et la capacité organisationnelle de l'association.
- **Coopération internationale**: Tisser des partenariats avec des ONG régionales et internationales pour l'échange de bonnes pratiques et le financement de projets structurants.
- **Observatoire du handicap**: Créer un outil de veille, de recherche et de documentation sur les conditions de vie et les droits des personnes handicapées en Tunisie.

Défis et difficultés identifiés :

- **Manque de financement structurel** pour les projets à long terme.
- **Faible coordination interinstitutionnelle**, freinant la mise en œuvre effective des droits.
- **Discrimination persistante** et stigmatisation sociale.
- **Accessibilité encore marginale** dans plusieurs villes tunisiennes, y compris dans les établissements publics.
- **Insuffisance de données statistiques fiables** pour une planification fondée sur les besoins réels.

MERCI A NOS PARTENAIRES

Logos des partenaires :

